

RESTRICTION DE STATIONNEMENT RUE DU GENERAL DE GAULLE ET RUE DE LA RESISTANCE

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande de restriction de stationnement formulée par Madame AGEZ Aurélie de l'entreprise VTPS-SAS, afin de pouvoir réaliser des réparations de conduite télécom pour Orange rue du Général De Gaulle et de la rue de la résistance pour la période du 13 février 2023 au 14 mars 2023,

Vu la demande de madame AGEZ Aurélie en date du 10 mars 2023 sollicitant la prolongation de l'arrêté M22/2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier, jusqu'au 14 avril 2023.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Madame AGEZ Aurélie de l'entreprise VTPS-SAS.

Article 4 : Certifié exécutoire après notification le 23 mars 2023.

Fait à Zuydcoote, le 22 mars 2023

Pour le Maire et par délégation,

Le 1^{er} Adjoint,



Johnny DECOSTER